



PARCOURS DE FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE & SUPERVISEE

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Horaires des cours théoriques

Les cours théoriques sont programmés :

Lundi : de 14 h à 20 h

Mardi : de 11 h à 14 h et de 15 h à 20 h

Mercredi : de 11 h à 14 h et de 15 h à 20 h

Jeudi : de 11 h à 14 h et de 15 h à 20 h

Vendredi : de 11 h à 14 h et de 15 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 14 h



Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

Lundi : de 19 h à 20 h	Thème : Alcool et conduite
Mardi : de 19 h à 20 h	Thème : Drogues, stupéfiants, médicaments et conduite
Mercredi : de 19 h à 20 h	Thème : Fatigue et conduite
Jeudi : de 19 h à 20 h	Thème : Risques inhérents aux conditions météorologiques et l'état de la chaussée
Vendredi : de 19 h à 20 h	Thème : Usagers vulnérables
Samedi : de 13 h à 14 h	Thème : Pression sociale et pression des pairs

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool, drogues, stupéfiants, médicaments, fatigue,
- Vitesse,
- Conditions météorologiques,
- Usagers vulnérables,
- Pression sociale et pression des pairs,

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville,
- En rase campagne,
- Sur autoroute,
- De nuit (leçons prises en hiver),

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.



Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Les avantages de la conduite accompagnée

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite ou AAC s'adresse **aux jeunes dès 15 ans** ! Quels en sont les avantages ?

- Cette formule permet d'acquérir une **solide expérience de la conduite** et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du permis de conduire !
- Comparé à la filière traditionnelle, **le coût total de la formation est souvent moins élevé.**
- **Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important** (74% de réussite en 2017 contre 57% en filière traditionnelle).
- Vous pouvez passer le permis avant les autres, **à 17 ans et demi** (mais vous ne pourrez conduire seul qu'à 18 ans) !
- Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans.**
- Vous bénéficiez de **tarifs préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur ».**

Les avantages de la conduite supervisée

- Vous allez acquérir **un maximum d'expérience et de confiance** au volant avant l'examen pratique !
- Comparé à la filière traditionnelle, **le coût total de la formation est souvent moins élevé.**
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez **continuer à consolider vos acquis à moindre coût.**
- Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'y a **pas de kilométrage minimum à faire.**